Les grandes entreprises sont trop endettées, alerte Bercy

18/12/2017 à 11h48

Le Haut conseil de stabilité financière envisage de limiter l'exposition des banques aux grandes entreprises françaises les plus endettées, à 5% de leurs fonds propres. S'il écarte un risque de crédit, il juge préoccupante la dynamique d'endettement des grands groupes, sans citer de nom.

Il y avait eu plusieurs avertissements, de la part du gouverneur de la Banque de France ces derniers mois, sur la forte hausse de l'endettement des entreprises, mais aussi des ménages français par rapport aux autres pays européens. Bercy souhaite « envoyer un signal » aux acteurs économiques : le Haut conseil de stabilité financière (HCSF), qui s'est réuni ce vendredi sous la présidence du ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, a annoncé ce vendredi qu'il envisage une mesure inhabituelle permettant de « limiter les expositions des banques systémiques sur les grandes entreprises résidentes les plus endettées, à un niveau de 5% de leurs fonds propres dans un premier temps ».

A Bercy, la mesure est présentée comme un garde-fou plutôt que comme la constatation d'une bulle.

« La dynamique d'endettement est préoccupante, mais il n'y a pas de risque de crédit à brève échéance » insiste-ton au ministère. « Il s'agit d'éviter que des banques déjà exposées à des entreprises endettées le soient davantage demain. »

Cette restriction de crédit devrait concerner une dizaine de grands groupes français.

La dette brute des grandes entreprises françaises a augmenté de de 7% par an en moyenne entre 2011 et 2016 contre 1%

seulement pour les PME.

(…)

Dans sa lettre introductive au rapport annuel 2016, publiée en juillet dernier, la Banque de France expliquait ainsi :

« Les crédits accordés à l'économie sont abondants. Ce dynamisme est même un sujet de vigilance aujourd'hui : ***les crédits progressent en France (+ 5,6 % en rythme annuel en avril 2017), plus de deux fois plus vite que la moyenne de la zone euro, beaucoup plus vite que le PIB nominal. La dette privée, des ménages et des entreprises, dépasse désormais en France celle de la zone euro.*** *Nous devons veiller, comme vient de le marquer le Haut Conseil de stabilité financière, à ce que n'apparaissent pas de nouvelles bulles, sur l'immobilier ou sur les acquisitions d'entreprise. »*

S'il ne parle pas de bulle, le Haut conseil de stabilité financière met en garde sur « la forte dynamique des marchés actions ».

La mesure de limitation de l'exposition des banques sera adoptée dès que les autorités européennes auront rendu leur avis.

La Tribune